



## Communiqué de Presse



Accès au site internet :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

### Communiqué commun des syndicats FIM-CISL/UILM et FO METAUX

Réunies à Rome, les Fédérations italiennes de la métallurgie FIM-CISL, UILM et la Fédération FO Métaux, accompagnée de deux représentants des chantiers navals STX, ont fait le point sur la situation des chantiers navals récemment regroupés afin de donner naissance à un géant des chantiers navals européens qui prendra le nom de Fincantieri.

L'accord entre l'Italie et la France prévoit une répartition égale de 50 % entre Fincantieri et les actionnaires français (dont 34,66 % pour l'Etat français), et le prêt de 1 % du capital de l'Etat français afin que Fincantieri puisse avoir le pilotage opérationnel des chantiers de Saint Nazaire.

Côté italien, l'accord apparaît solide et les fédérations de la métallurgie FIM-CISL et UILM sont en attente de voir comment les choses vont maintenant s'organiser entre les deux fleurons. En outre, la FIM-CISL et l'UILM considèrent que les importantes charges de travail acquises par Fincantieri et qui seront développées par les chantiers italiens, suppriment le risque d'une compensation productive entre les chantiers français et italiens.

Ils considèrent comme positive, la possibilité d'étendre les meilleures pratiques existantes afin d'améliorer les niveaux d'efficience, de productivité et de qualité globale de l'entreprise. Cependant, la gestion des entreprises sous-traitantes devra être plus qualifiée et spécialisée pour garantir aux travailleurs le respect des dispositions légales et conventionnelles, des normes fiscales ainsi que les normes en matière de santé et sécurité.

Enfin, ils pensent qu'on peut travailler conjointement afin de construire un cadre de droits et de règles communes au travers d'une négociation de groupe au niveau européen.

Côté français, la délégation FO a informé des raisons pour lesquelles, et ce depuis près de dix ans, elle revendique auprès de l'Etat, la nationalisation des chantiers navals de Saint-Nazaire. Elle a aussi souligné les questions qui restent encore sans garantie concrète et qui préoccupent les représentants des chantiers de Saint-Nazaire, notamment :

- ⇒ Le risque de suppression des services en doublon entre Fincantieri et les chantiers de Saint-Nazaire (tels que les services commerciaux, projets, devis, bureaux d'études, etc...) ;
- ⇒ L'avenir de la politique de diversification (navires militaires, énergie marine renouvelable) mise en œuvre depuis quelques années sur le site de Saint-Nazaire ;
- ⇒ Le risque d'un accroissement du recours aux travailleurs détachés au détriment de la sous-traitance locale ;
- ⇒ Les risques de transfert de technologies, de compétences et de savoir-faire dans le cadre de l'accord entre Fincantieri et les chantiers chinois CSSC.

Aussi, les Fédérations FIM-CISL, UILM et FO Métaux ont décidé de mettre en place, dès que possible, une commission de délégués des deux chantiers (avec le support des structures syndicales territoriales et nationales) qui pourrait se réunir pour faire le point sur le déroulement des opérations futures, et avec l'objectif de conduire une analyse afin de trouver des positions communes dans les deux pays pour valoriser les perspectives de la construction navale italienne, française et européenne.

Tout cela ne doit pas faire abstraction de la revendication commune. Les sites et les emplois, les savoir-faire, les compétences, et les brevets devront être préservés, tout comme les carnets de commandes qui sont du côté italien et français avec une perspective de 10 années de visibilité.

Les Fédérations se félicitent de cet échange constructif et considèrent que cette initiative devra être renouvelée autant de fois que nécessaire.

Paris, 10 janvier 2018

**Contacts :**

Eric KELLER : Secrétaire Fédéral en charge du secteur de la Navale

Tél : 06.82.66.65.13

Pierre HABIBIS : Représentant FO STX

Tél : 06.64.67.01.59